



Grille de sélection de l'appel à candidatures

« Ateliers individuels de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation »

Type d'Opérations 04.21F du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes

Grille sous réserve de l'approbation par le Comité de Suivi de décembre 2018

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION

Ce document décrit, pour les différents critères de la grille de sélection du dispositif 04.21F, la procédure de notation ainsi que, le cas échéant, les pièces justificatives qui doivent être jointes au dossier de demande de subvention.

Critère Installation et maintien de l'emploi	
Notation (maximum 15)	0 - Sans objet 6 - Nouvel installé depuis moins de 5 ans 15 - Nouvel Installé sous engagement JA (PE en cours et DJA) 15 - Pénalisés par la sortie de ZDS notes non cumulables
Pièces à fournir	→ Un justificatif MSA mentionnant une installation dans les 5 années précédant le dépôt de la demande permet d'attribuer 6 points → Un Certificat JA , ou une décision d'attribution de la DJA (voire avis favorable de la CDOA) permet d'attribuer 15 points → L'appartenance à la liste des bénéficiaires pénalisés par la sortie de ZDS , permet d'attribuer 15 points <i>NB : vérification possible en DDT à compter du mois de janvier de l'année du comité de sélection</i>

Critère Recherche de Valeur Ajoutée (de l'atelier objet du projet), existant ou projeté	
Notation (maximum 6)	0 - Sans objet 3 - SIQO (y/c AB) OU création d'atelier (diversification ou installation) 6 - SIQO (y/c AB) ET création d'atelier (diversification ou installation)
Pièces à fournir	→ Un justificatif de production SIQO (y.c certificat AB) permet d'attribuer 3 points <i>NB 1 : pour les nouveaux convertis en agriculture biologique, les points pourront être attribués sur présentation de l'attestation de notification à l'Agence Bio</i> <i>NB 2 : l'atelier concerné par le justificatif doit être identique à celui faisant l'objet de la demande de subvention 04.21F</i> → La création d'atelier sera appréciée de la façon suivante et permet d'attribuer 3 points : <ul style="list-style-type: none"> • création d'un premier bâtiment de stockage conditionnement (apprécié sur plan) • création d'un premier atelier de transformation (apprécié sur plan) • diversification du stockage / conditionnement et/ou de la transformation sur une nouvelle nature de produits (appréciée au regard de la nature des produits avant projet / après projet) : Fruits / Légumes / Céréales, grains et meunerie / Produits laitiers / Viandes et volailles / Chocolaterie - confiserie / Boulangerie - pâtisserie - glaces / Autres

Critère Performance économique

<p>Notation (maximum 9)</p>	<p>0 - Sans objet</p> <p>3 - Vivabilité : maintien du revenu disponible (EBE - annuités) par associé supérieur à un SMIC à l'issue du projet et dans un délai n+4</p> <p>6 - Viabilité niveau 1 : légère augmentation du revenu disponible (de 5 % à moins de 10 %) par associé (p/r à la moyenne des deux dernières années ou à la moyenne triennale avec retrait de l'année la plus atypique) à l'issue du projet et dans un délai n+4 (atteinte d'un SMIC pour les JA)</p> <p>9 - Viabilité niveau 2 : augmentation du revenu disponible par associé de 10 % ou plus (p/r à la moyenne des deux dernières années ou à la moyenne triennale avec retrait de l'année la plus atypique) à l'issue du projet et dans un délai n+4 (atteinte d'1,5 SMIC pour les JA)</p>
<p>Pièces à fournir</p>	<p>L'attribution de points ne se fait que sur présentation de l'une des études économiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'entreprise et étude détaillée mentionnant l'investissement objet de la demande, pour tout nouvel installé depuis moins de 5 ans en date de la demande (y.c pour les sociétés déjà existantes, lorsqu'il y a installation d'un JA) • Synthèse réalisée sur la base d'une étude économique externalisée pour tous les autres porteurs (cf. modèle en annexe 1) ; cette synthèse économique, pour être jugée recevable par le service instructeur, devra mettre en évidence les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ indication du revenu antérieure disponible par chef d'exploitation (2 ou 3 exercices comptables) ○ prévision du revenu disponible en 4^{ème} année du projet (la 1^{ère} année étant l'année de début des opérations) <p><i>NB : revenu disponible = EBE (avant prélèvement privés) - annuités (y.c les annuités des associés en cas de forme sociétaire). Ce revenu est calculé par chef d'exploitation (à l'exclusion des associés non exploitants). Un chef d'exploitation est considéré comme une unité quel que soit son temps de travail sur l'exploitation</i></p> <p>L'attribution des points se fera de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si le revenu prévisionnel en année 4 est au moins égal au SMIC annuel net de l'année de la demande de subvention, 3 points seront attribués. Si cette condition n'est pas respectée, aucun point ne sera attribué sur le critère (même si l'évolution du revenu est significative) b) Pour les nouveaux installés depuis moins de 5 ans en date de la demande, les points (6 ou 9) sont attribués si le prévisionnel à l'issue du PE atteint 1 ou 1,5 SMIC annuel net c) Pour les autres porteurs et sous réserve que la vivabilité soit constatée (a), les points sont attribués au regard de l'évolution entre revenu de référence et revenu prévisionnel en année 4 : <ul style="list-style-type: none"> • [+ 5 % ; + 10%] : 6 points • ≥ 10 % : 9 points <p><i>NB : l'année de référence est calculée comme la moyenne des 2 derniers exercices ou des 3 derniers exercices avec retrait de l'année la plus atypique. Si cette moyenne est inférieure au Revenu Minimum Installation de l'année de la demande de subvention, c'est le RMI qui sera pris comme référence</i></p>

Critère Commercialisation

<p>Notation (maximum 15)</p>	<p>0 - Sans objet</p> <p>5 - 1 levier figurant dans la liste infra</p> <p>10 - 2 leviers figurant dans la liste infra</p> <p>15 - 3 leviers figurant dans la liste infra</p> <p>Liste des leviers : a) vente directe ou à des commerces de proximité (y.c GMS), b) vente à destination de la restauration hors domicile (y.c via une plateforme) ou vente via une structure collective de vente directe, c) vente de produits transformés</p>
<p>Pièces à fournir</p>	<p>→ Des factures, éléments comptables, contrats ou autres justificatifs (paiements de places de marché ou foire, bordereaux de livraison...) permettent d'activer les différents leviers ; il reviendra au porteur d'apporter autant de justificatifs que de leviers qu'il souhaite activer. À noter que dans le cas d'une création d'atelier, l'activation des leviers peut être faite sur la base de justificatifs tels qu'une étude externalisée précisant la stratégie commerciale, des documents fournis par les futurs acheteurs ou encore des devis (la création d'un local de commercialisation permettant de justifier de la vente directe et la création d'un atelier de transformation permettant de justifier de la vente de produits transformés)</p> <p><i>NB 1 : Lorsque la vente se fait par le biais d'une plateforme, le porteur devra fournir la convention annuelle de partenariat avec la plateforme ou des factures à destination de la plateforme</i></p> <p><i>NB 2 : L'activation du levier c) sera appréciée à partir des produits commercialisés. Il est donc important que les justificatifs précisent le type de produit(s) commercialisé(s)</i></p> <p>Il sera attribué 5 points par levier activé, dans la limite de 15</p>

Critère Pratique agricole exemplaire

Notation (maximum 5)	0 - Sans objet 2 - Labellisation ou certification environnementale de l'exploitation (GIEE, HVE, DEPHY, AB, Groupe 30 000), production sous SIQO territorialisé avec exigences agroécologiques ou investissements de traitement des effluents en ateliers de transformation
Pièces à fournir	→ La présentation de l'une des attestations suivantes permet d'attribuer 5 points : <ul style="list-style-type: none">• labellisation GIEE ou 30 000 du collectif d'appartenance• appartenance au réseau DEPHY• certification AB, ou notification à l'Agence Bio• certification HVE → Un justificatif de production (de l'atelier objet de la demande ou d'un autre atelier de l'exploitation) sous SIQO permet d'attribuer 5 points <u>sous réserve</u> que le SIQO soit reconnu dans la liste de l'INAO avec exigences agroécologiques <i>NB : liste disponible à compter du mois de janvier de l'année du comité de sélection sur le site « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », dans la rubrique dédiée au dispositif</i> → La présentation de dépenses investissements de traitement des effluents en ateliers de transformation permet d'attribuer 5 points

ANNEXE 1

Modèle de synthèse économique

Synthèse Economique PCAE

1- Etat CIVIL

Nom Prenom
lieu dit
CP Commune
Date de création Entreprise
Zonage:

Associés	Statut	%parts	JA
0	0	0	0

Si JA date Installation

2- LE PROJET

2- L'EXPLOITATION

MAIN D'ŒUVRE	Ex 1	Ex 4
Chef(s) Exploitation		
MO familiale		
Salarié permanent.		
0	0	0

SURFACE	Ex 1	Ex 4
SAU en fermage		
SAU en propriété		
Mise à disposition		
0,0	0,0	0,0

ANIMAUX	Ex 1	Ex 4
Vaches laitières		

ASSOLEMENT	Ex 1	Ex 4
Céréales		
Maïs ensilage		
Prairies Temp.		
Prairies perm.		
0,0	0,0	0,0

La PRODUCTION	Ex1		Ex4	
	Qte	PU	Qte	PU

MODE de COMMERCIALISATION	Coop xxx
Lait	
Animaux	
Animaux	
Animaux	

3- LES INVESTISSEMENTS et LE FINANCEMENT

An	Nature	Montant (€)	Subvention Cession	Autofin.	Emprunt	Tx	Durée	Annuités 4 ^o année
		0	0	0	0			0

4- Les RESULTATS ECONOMIQUES

4.1 La Réalisation

Revenu Disponible par chef exploitation
--

N-2	N-1	N

Moyenne (*)

(*) si 3 ans suppression année la + Haute

4.2 La prévision

	Ex 1	EX 4
Produits		
<i>Dont subventions</i>		
EBE	+	
Annuités d'exploitation	-	
Annuités privées prof.	-	
Revenu Disponible	=RD	

Nombre chef exploitation		
Revenu disponible / CE		

Prélèvements Privés	PP	
Marge d' Orientation	RD-PP	

EBE/Produits		
Annuités/EBE		

Revenu Disponible/CE (N+4 /Moyenne)	
Revenu Disponible /CE N+4 en Nb Smic annuel	

Nom de l'organisme / expert
J'atteste sur l'honneur de la sincérité des éléments renseignés ci dessus
Signature et Cachet

Nom Prénom de l'exploitant demandeur
J'atteste que cette étude économique PCAE a été établie sous ma propre responsabilité
Signature et nom de l'exploitant